

**SR OUEST  
CEI SARRE-UNION**

**Projet N° 67-2023-0026**

**Objet : D1061 - KESKASTEL - réfection du pont de la Sarre**

**Planning et phasage sommaire**

Date des travaux : A compter du lundi 27 février 2023 et jusqu'au vendredi 28 avril 2023 inclus (61 jours),

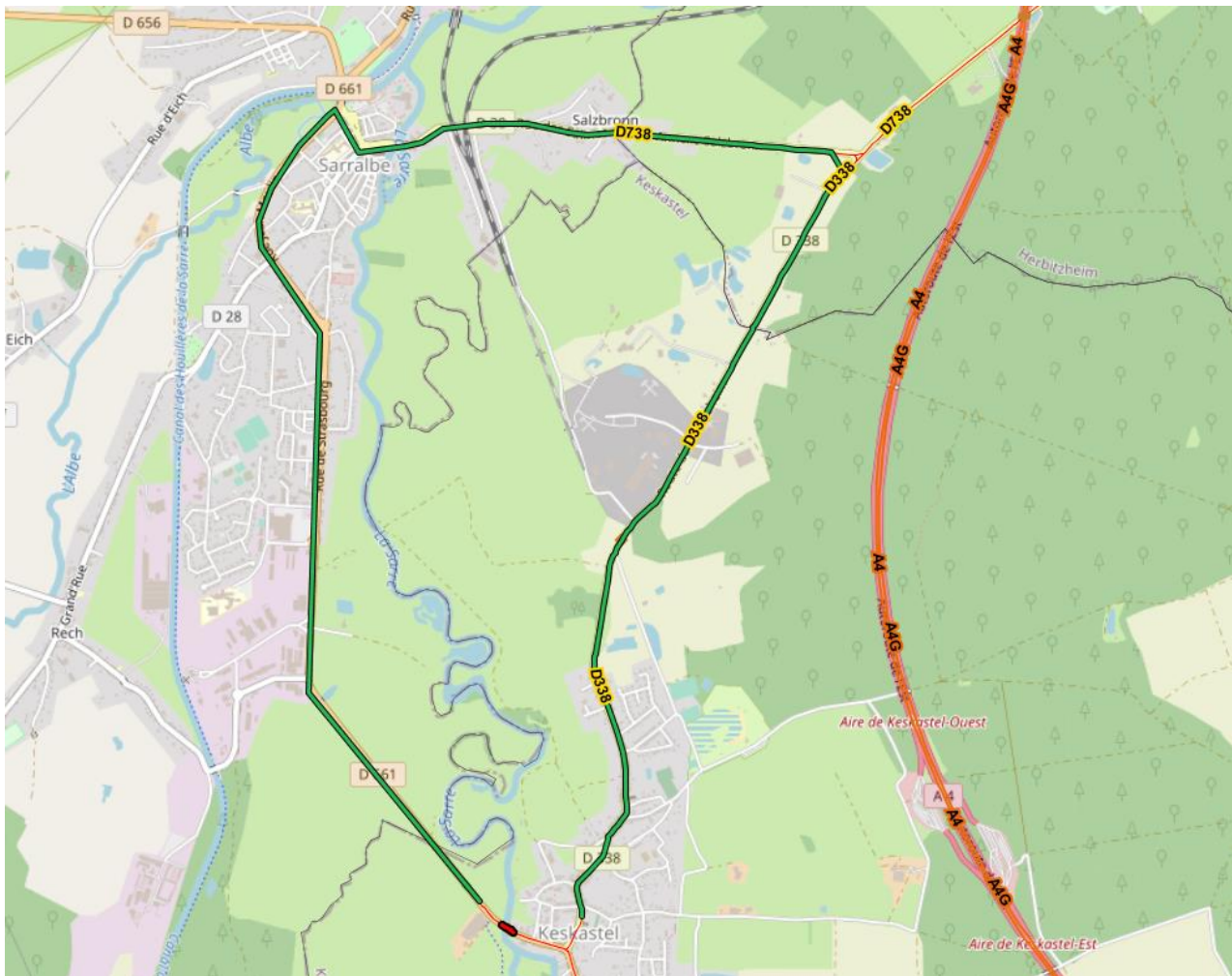
**Mode d'exploitation retenu**

**Article 1**

A compter du lundi 27 février 2023 et jusqu'au vendredi 28 avril 2023 inclus sur la D1061 du PR 22 + 0199 au PR 22 + 0257, dans les deux sens de circulation, commune de KESKASTEL, la circulation est interdite à tous les véhicules. Cette disposition est applicable jours et nuits.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux, aux véhicules du gestionnaire de la voirie.

Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers, dans les deux sens de circulation par les D661 (Moselle), D28K (Moselle), D38 (Moselle), D738, D338, via les communes de KESKASTEL, SARRALBE, HERBITZHEIM.



Une déviation sera mise en place pour les poids lourds, dans les deux sens de circulation par les D1061, D661 (Moselle), N61 (Moselle), D662 (Moselle), D919 (Moselle), D919, D738, D338 via les communes de HERBITZHEIM, KESKASTEL, SARRALBE, WILLERWALD, HAMBACH, WOUSTVILLER, SARREGUEMINES, REMELFING, NEUFGRANGE, SILTZHEIM.

